



Arles, mardi 4 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00043

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Travaux de tiers (Une barge positionnée entre les culées du pont de Provence récupèrera les déchets de démolitions)**Démolitions du tablier du Pont de Provence
en branche secondaire EST du CRS à Aigues-Mortes****Arrêt de navigation (les embarcations n'approcheront pas à moins de 10m du tablier en démolition) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 17/01/2022 à 12:00 au 26/01/2022 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanent**

- o Canal du Rhône à Sète
au pk 3.212 (CRS - Pont de Provence Branche EST Aigues-Mortes)

Commentaire :

En raison de démolitions du Pont de Provence pour alléger, avant levage, son actuel tablier, les usagers de la voie d'eau observeront l'arrêt de navigation précité.

En cas d'aléas, cette mesure temporaire est susceptible d'être prolongée à la demande du Conseil Départemental du Gard.

Une signalisation fluviale spécifique sera mise en place pour matérialiser la présente mesure temporaire.

Pour toute question sur les travaux du pont de Provence, les usagers de la voie d'eau prendront l'attache du Conseil Départemental du Gard Maître d'ouvrage de ceux-ci, via :

le 04.66.70.54.11 & l'adresse mail : dmr.sis@gard.fr

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

27/01/2022

Par délégation

Joseph VIOLLIN